

Direction Nationale de l'Énergie (DNE)

Autorisation de production d'énergie

INFORMATION	
Classification (autorisation, permis, certificat, etc.)	Autorisation
Objet /Description technique de l'autorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation simple (procédure simplifiée) si la demande concerne la propre production de l'opérateur, et que la production d'électricité n'est pas son activité principale. - Pour une production de 50 à 100kw, qui ne couvre pas uniquement les besoins de la société, une autorisation est requise.
Base juridique (références des textes généraux et particuliers)	<ul style="list-style-type: none"> - Loi L039 relative à la production, au transport et à la distribution d'énergie électrique - Loi L98 de 2000 – loi BOT pour l'ouverture du secteur au privé - Loi de 2001 pour l'aménagement de l'Etat
Délais de délivrance dès le dépôt d'un dossier de la demande complet	NI
Durée de validité de l'autorisation initiale et des renouvellements	NI
Coût et modalités de paiement pour la délivrance initiale et les renouvellements (référence de l'arrêté interministériel)	NI
Prérequis / préalables pour faire une demande d'Autorisation (ex agrément, formation, qualification professionnelle, autorisation préalable, enregistrement, immatriculation, permis, etc.)	Documents et informations à fournir pour la demande d'Autorisation
NI	<ul style="list-style-type: none"> - Localisation géographique du site - Description détaillée des équipements et générateurs - Schéma de production, transport et distribution de l'énergie électrique
Modalités d'obtention/procédure de traitement du dossier de demande de l'Autorisation depuis le dépôt de la	Préciser si des Inspections sur site sont requises (avant, pendant et après l'Autorisation). Si oui, lesquelles Indiquer

INFORMATION	
demande jusqu'à la délivrance de l'Autorisation (bref énoncé de chaque étape)¹	les administrations impliquées, les prérequis, modalités, couts et délais des différentes inspections
<ul style="list-style-type: none"> - Promoteur : adresse une lettre d'intention au Ministre - Ministre : Transmet la demande à la DNE - DNE : analyse le dossier selon ses caractéristiques techniques et prépare une lettre d'autorisation de démarrage des études de faisabilité - Ministre : Signe l'autorisation de démarrer les études de faisabilité et l'étude d'impact Environnemental et social - Promoteur : réalise les études et les soumet à la DNE pour validation de la conformité - DNE : analyse les études : capacité technique, financières, matérielles, RH, disponibilité du site et l'expérience de l'opérateur dans le domaine énergétique. Analyse de la production afin de déterminer si elle est conforme à la demande. Consulte l'étude d'impact E&S pour les centrales. - Promoteur : présente les études à la DNE et aux autres divisions concernées - DNE et autres services concernés : émettent un avis sur le projet - DNE : prépare un projet d'autorisation et informe la cellule PPP Ministérielle pour les projets nécessitant un contrat d'achat 	<p>Durant l'étude de faisabilité, les différents représentants techniques doivent obligatoirement se rendre sur place pour contrôler le site.</p>
Avis d'une autre administration requis avant la délivrance de l'Autorisation (indiquer si simple collaboration de travail sans avis). Si oui préciser le nom de l'administration et type d'avis requis	Indiquer si une Décision conjointe est nécessaire pour la délivrance des licences (si oui préciser quel service, quelle administration)
Dans le cas d'achat d'énergie, les propositions d'achat/contrat d'énergie sont communiquées à la cellule PPP Ministérielle qui formule des remarques et soumet le contrat pour approbation au Ministère. C'est l'unité PPP qui valide les contrats.	Non
Formulaires disponibles pour la demande d'Autorisation (indiquer s'il existe des formulaires et en fournir des copies)	Exemplaires d'Autorisation (indiquer s'il existe des documents types d'Autorisation et en fournir des copies)
Néant	Néant
Type de Document délivré une fois l'action autorisée achevée (certificat, attestation, etc.)	Existence ou non d'un manuel de procédure pour la délivrance de l'Autorisation (si oui en fournir une copie)
Décision du Directeur National	Néant
Département/Services en charge	
Nom du service/département et de l'administration de	Direction Nationale de l'Energie

¹ En cas de décision conjointe ou demande d'avis d'une autre administration ou de collaboration sans avis avec une autre administration, préciser à quelle étape le dossier de demande est transféré pour avis ou analyse/décision conjointe à l'autre administration.

INFORMATION	
rattachement	
Personne en charge et titre	Directeur National de l'Énergie
Adresse et Contact	Tel: Mail: Site: Adresse physique: Kipé, commune de Ratouma, à côté de l'école française Ville: Conakry Horaires d'ouverture: 8h-16h30
Commentaires et recommandations de la personne en charge ²	
Commentaires et recommandations du Consultant	Les textes autorisant la production d'énergie par les opérateurs miniers n'ont pas été fournis

² Commentaires et recommandations relatifs à des conflits de compétences, contradictions et suggestions d'améliorations de la procédure.

Autorisation de production d'énergie

